



# SYNPA FO SECTION des commerciaux AXA France

## SOMMAIRE

- Une N.A.O. de transition ?
- C.E.T. : Tout ça pour ça !
- Intéressement/ Participation : Si si c'est possible !
- Le TAR 2 prolongé d'un an.
- A.G. des actionnaires : FO Qui d'autre ?
- Vos délégués FO



## Une N.A.O. de transition ?

Vendredi 19 Mai, s'est tenue la première des 3 séances spécifiques à la négociation obligatoire sur les salaires. Cette première séance est toujours consacrée au bilan de l'accord antérieur, les suivantes aux propositions des parties. Cette année, la Direction a fait du tout en un, en faisant part, dès la première séance, de ses propositions. Elles sont comme toujours lacunaires et insuffisantes. Pour les justifier, la Direction mentionne **deux raisons** :

### ● La maîtrise des coûts et la rentabilité des opérations.

Le cadre général est ainsi fixé. Le groupe, c'est vrai, est dans une situation d'extrême fragilité avec seulement 5,8 milliards de résultat opérationnel en 2016. Pour peu que l'on regarde dans le rétro, cela fait plus de 29 milliards de profits depuis 2011. En le disant sans détour, la Direction nous prend pour des pigeons, mais pas seulement ! L'heure est aux économies pour que d'autres s'en mettent plein les poches !

### ● La mise en conformité prochaine des structures de rémunération en lien avec la Directive IDD pour février 2018. (voir notre journal n°219 dédié à la Directive dite IDD en accès libre sur notre site du Synpa FO)

Pour ces deux raisons principales, la Direction, qui a programmé une négociation dédiée dès l'automne prochain, n'entend pas, à ce stade, entrer dans le vif du sujet tant que les actes délégués (les décrets d'application) de la mise en oeuvre de cette directive ne sont pas clairement connus (cet aspect nous pouvons le concevoir).

### Voilà pourquoi la Direction ne propose à ce jour que les mesures suivantes :

- ➔ Augmentation des fixes, seuils et OMP de 0,4 %,
- ➔ Augmentation de l'enveloppe de frais de 0,6 % pour les salariés disposant d'un véhicule de fonction et de 0,2 % pour ceux utilisant leur véhicule personnel (c'est tout bonnement incroyable),
- ➔ Élargissement de la gamme produits avec l'offre emprunteur (Master Life Crédit) dont la gestion sera confiée à ADIS (c'est encore une opération d'externalisation). La pondération proposée est de 8,5 **sans récurrent**. Les reprises avant 24 mois en revanche ne sont pas oubliées (de 100 % à 50 %),
- ➔ Et cerise sur le gâteau concernant le temps de travail : « Une attention particulière sera portée à l'adéquation de la charge de travail du personnel commercial dans le cadre des entretiens professionnels » (Comme si c'était le lieu...)

Naturellement, notre organisation, sur la forme comme sur le fond, ne partage ni le niveau, ni le contenu. Les urgences, celles qui sont impératives, concernent en premier lieu le salaire des commerciaux, mais aussi leurs conditions d'exercice qui se sont dégradées comme jamais. La charge de travail, les contrôles de tous poils à répétition sont tout autant injustifiés qu'insupportables. C'est d'ailleurs ce que nous avons indiqué à la Direction.

Par ailleurs, qu'il s'agisse des salaires, ou des effectifs, nous constatons à nouveau que les éléments d'informations communiqués au titre de cette négociation ne correspondent pas vraiment à ceux fournis au titre du bilan social, ce qui, d'une certaine manière, nous en dit long sur la véracité des données communiquées.

### Conséquences possibles de la Directive IDD pour les commerciaux

La Directive IDD (ou DIA2) aura de toutes évidences des conséquences sur les contrats de travail et la rémunération. La Direction examine probablement les différentes possibilités qui s'offrent à elle. Reverra-t'elle les structures de rémunération dans leur globalité, ? Procédera-t'elle par avenant au contrat de travail ? Quels seront les effets de cette mise en conformité ? Autant de questions que vous aurez le loisir de poser aux représentants FO lors de leur visite dans votre inspection **dès la rentrée de Septembre !**

## C.E.T. : Tout ça pour ça !

Comme vous le savez, l'ensemble des syndicats d'AXA France a initié une pétition demandant le maintien des dispositions actuelles. Cette pétition a recueilli 5 600 signatures. Ces pétitions ont été remises à Jaques de Peretti le 28 avril dernier dans un cadre convenu.

De manière connexe, quelques syndicats demandaient l'ouverture d'une nouvelle négociation. Le signal d'une telle démarche donnait, de fait, moins de vitalité à la demande de maintien de l'accord existant et la Direction en a parfaitement saisi le sens et, c'est soulagée qu'elle a organisé une nouvelle négociation reproduisant à l'identique les propositions de décembre, si ce n'est une majoration de l'abondement PERCO (de 5 à 10 %) en cas de versement de jours dans le dispositif.

Pour le reste, c'est le statu-quo avec 2 jours d'alimentation pour 2017, 1 jour pour 2018 et aucun après cette date. Concernant la majoration de 20 % au-delà de 120 jours, elle ne resterait opérante, selon la Direction, que jusqu'au 26 Avril 2018, ce que, pour notre part, nous contestons.

Quel dommage que les suggestions formulées par FO de remettre ces pétitions à Matignon ou lors de l'A.G. des actionnaires, en invitant la presse, n'aient pas retenu l'attention des autres OS...

## A.G. Des actionnaires : FO, qui d'autre ?

Retrouvez sur notre site synpafo.org le texte diffusé aux actionnaires !



Pour la première fois depuis bien des années, AXA nous a refusé de diffuser à l'intérieur du palais des congrès. Thomas Buberl a sans doute encore en mémoire, l'épisode de l'an dernier, où celui-ci avait eu le privilège certain d'être contraint de s'arrêter dans le « stand » FO. Manifestement, le plaisir n'était pas partagé...

FO a donc couvert les 4 entrées principales du palais des congrès pour permettre aux actionnaires, dont certains habitués des plateaux télé, d'être informés des pratiques sociales d'AXA. Des informations, de toute évidence, totalement méconnues du grand public !

## Le TAR 2 prolongé d'un an !

C'était dans l'air du temps, après avoir envisagé le dispositif de la retraite progressive, la Direction vient de prolonger d'un an le dispositif du **TAR 2 (et non le TAR +)**. La date limite pour entrer dans le dispositif est donc portée au 30 avril 2018.

## Intéressement/Participation : Si si... c'est possible !

Chaque année, alors que juin se profile, une même question taraude les salariés d'AXA, allons nous avoir, plus ou moins que l'exercice précédent ?

Étrangement, peu sont ceux qui s'interrogent si les modalités d'attribution sont conformes à ce que les salariés sont en droit d'attendre. En fait, l'accord, qu'il s'agisse de l'étalonnage des critères ou des formules de calculs, ne répond absolument pas aux intérêts des salariés. Alors que le C.A. est historique, que le résultat opérationnel du groupe l'est aussi et que celui d'AXA France n'est pas en reste, les salariés vont pourtant voir au global, le pourcentage (intéressement/Participation) attribué passer de **8,02 à 7,56 %** soit une baisse effective de presque 6 %. Le dividende versé, pour mémoire, a quant à lui progressé de 5 %. C'est tout de même incroyable qu'à chaque fois ce sont les mêmes qui sont les moins bien servis. La raison pour tout dire se trouve dans l'accord lui-même, puisqu'une disposition prévoit que **les taux séparés de l'intéressement et de la participation ne se cumulent pas, mais se retranchent**. C'est une aberration acceptée par l'UNSA, la CFDT et la CGC, une aberration qui fait perdre chaque année en moyenne **1 500 € à chaque salarié**.

# VOS DÉLÉGUÉS du Sy.n.p.a



NOM, PRÉNOM	DÉPT	TÉLÉPHONE	NOM, PRÉNOM	DEPT	TÉLÉPHONE
FERRARI Éric	06	06 11 74 97 76	LEPRON Jérôme	34	06 77 97 78 43
MARQUES Aurélie	69	06 69 76 05 80	MARTIN Patrick	69	06 64 36 91 97
MASSARD Gilles	69	06 12 22 62 13	BOUGLOUAN Loïc	08	06 75 44 74 17
HOXHA Dorina	21	06 86 64 32 79	NIKOUÉ Patrick	21	06 13 04 35 47
RAMOA Carlos	21	06 72 71 31 40	VIGNAUD Daniel	21	06 11 57 33 82
JACQUES James	55	06 73 95 86 96	MULLER Franck	55	06 82 99 69 15
FLAMENT Philippe	59	06 12 38 72 98	MALFOY Hervé	62	06 09 60 31 15
<b>HERRMANN Roland</b>	67	06 32 77 79 16	RATSIAJETSINIMARO Déra	67	06 78 30 37 96
BISSAC Jean Pierre	80	06 15 38 72 85	GENSSE Philippe	80	06 79 82 92 34
GONTIER Daniel	80	06 77 19 66 98	WOJAK Eric	59	06 27 36 49 15
GRASSO Sandrine	80	06 03 47 37 23	BENAYOUN Lionel	17	06 72 48 00 86
CHARRIE Franck	32	06 07 62 41 95	MORITZ Thierry	33	06 41 81 47 37
PERDUCAT Pascal	33	06 07 59 70 04	<b>STAAL Hervé</b>	33	06 87 29 21 85
HABAROU Marielle	65	06 10 32 32 45	PASQUIET Patrick	66	06 75 91 54 27
BERGERAT Laurent	87	06 17 28 84 31	ALLAIN Thierry	29	06 81 78 81 82
TCHEUNKAM Bertrand	29	07 87 00 06 36	<b>LE TIEC Philippe</b>	35	06 21 03 06 76
BELIOT Patrice	44	06 08 61 05 90	CHAUVIN Christine	44	06 10 96 50 95
DITTIÈRE Patrice	49	06 07 73 70 96	LE SAOULT Patrice	50	06 87 93 34 85
LEMESLE Guillaume	76	06 31 49 05 42	MIMOUN Joseph	95	06 09 72 08 44
HOULETTE Guillaume	77	06 73 48 21 30	SCHWARTZ Laurent	77	06 85 68 62 52
<b>ALTINDAG Hasan</b>	93	06 08 53 27 89	MORNET Henri	93	07 81 70 89 08

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT À FO

**Cotisations\* 2017**

**Inspecteurs : 180 €**

**EI : 165 €**

**EB : 135 €**

Nom..... Prénom..... Adresse.....

..... Email .....

Fait à.....le..... Signature.....

**Adhésion à adresser à : Patrice DITTIÈRE 11, rue Adèle Considère – 49 320 BRISSAC QUINCÉ**

**\*Les sommes versées font l'objet, soit d'une réduction de 66 % ou d'un crédit d'impôt en cas de non imposition.**